Revue



Bulgarie : une nouvelle chance pour les Bulgares de Moissac de faire entendre leurs droits d'électeurs

Description

Les élections législatives bulgares du 4 avril 2021 n'ayant pas permis la formation d'un nouveau gouvernement, un nouveau scrutin sera organisé en Bulgarie et à l'étranger Le 11 juillet prochain. Une nouvelle Commission électorale centrale (CIK) a été nommée par décret présidentiel (n°131) le 10 mai, avec l'objectif de réussir à organiser et à tenir des « élections justes et démocratiques ». On note la présence dans cet organe du mathématicien Lubomir Gavrilov, proposé à ce poste par « Il y a un tel peuple » (ITN, parti du chanteur Slavi Trifonov). Président-fondateur de l'association toulousaine Forum Franco-Bulgare, L. Gavrilov bénéficie d'une large notoriété pour son investissement personnel en faveur du vote des Bulgares de l'étranger.

Après avoir pris en compte les lieux dans lesquels au moins un bureau de vote a été installé à l'occasion d'élections tenues depuis le 11 juillet 2016 et au cours desquelles au moins 100 électeurs ont voté, la CIK a établi la liste des nouvelles sections de vote ouvertes pour le scrutin de juillet. Le 18 mai 2021, ce document a été validée par un vote de la 45^e assemblée nationale (décision N°34). En France, 16 bureaux sont concernés, trois à Paris et un dans chacune des villes suivantes : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Lauterbourg, Marseille, Montpellier, Nice, Renne, Saint-Nazaire, Strasbourg (Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe), Thouars et Toulouse. Les communautés expatriées implantées sur d'autres territoires, comme Moissac ou à Valence d'Agen, doivent repasser par la procédure d'enregistrement et réunir 40 électeurs avant le 15 juin pour faire ouvrir localement une section de vote.

Les inscriptions ont débuté le 23 mai : le jour même, des électeurs de Moissac et de Valence avaient déjà commencé à s'enregistrer en ligne. L'attente est d'autant plus forte dans ce territoire rural, que le scrutin d'avril a été annulé à Moissac en raison d'une décision de la préfecture, totalement incompréhensible du point de vue des expatriés. La volonté des familles bulgares de se rendre aux urnes et d'accomplir ainsi leur devoir civique reste intacte, comme le montre l'enquête d'opinion réalisée les 3 et 7 mai par le Centre d'informations et de Recherches sur les Balkans de Blagnac auprès d'un panel de 75 ressortissants bulgares âgés de plus de 18 ans et résidant à Moissac. En effet, 56 enquêtés ont affirmé « souhaiter l'ouverture d'un bureau de vote à Moissac ou dans une des communes voisines » et ont déclaré vouloir eux-mêmes « s'y déplacer (personnellement) pour exercer leur droit de vote ». 47 personnes ont précisé avoir déjà exercé leur droit de vote en Bulgarie ou à l'étranger ; les autres étaient trop jeunes pour voter ou se désintéressaient jusque-là de la politique. 11 des 75 enquêtés se sont déclarés « peu ou pas intéressés » par l'organisation du scrutin au plan local, car ils prévoient d'être repartis en Bulgarie à cette période : en effet, cette année en raison du gel des cultures, il y aura moins de travail pour eux et les intéressés en sont pleinement conscients.

Sources : Enquête du CIReB, entretien avec des membres de la communauté bulgare de Moissac, de l'association O Amala, site de la CIK, décision N°34 de l'Assemblée nationale de la République de Bulgarie.

date créée 02/06/2021 Champs de Méta

Auteur-article: Stéphan Altasserre